

MAIRIE DE FERQUES

31 rue Elisée Clais - 62250 Ferques Téléphone 03 21 10 23 70 ~ Télécopie 03 21 10 23 71 E-mail : mairie@ferques.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020 PROCES VERBAL

L'An Deux mille Vingt

Le Vingt Neuf Juin à dix-huit heures trente le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis JOLY, Maire, en suite de convocation en date du 23 Juin 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents tous les conseillers municipaux

Madame Marie-Christine ROCK est élue secrétaire.

Mr le Maire fait lecture d'un texte hommage à Mr J. MAAS décédé le 09 Mai 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité après les remarques suivantes de Mme C. SONZOGNI :

- Vote du Maire : A l'oral, en réponse à ma demande de la façon dont sont comptabilisés et interprétés les différents votes, Mrs Denis JOLY et J. Claude RYCKMANN ont validés ce qui suit :
 - Bulletin barré ou avec mention comptant pour nul, non exprimé
 - Bulletin dont l'enveloppe contient un papier blanc ou vide comptant pour blanc, exprimé Le résultat est donc 4 blancs pour le vote du Maire et la liste d'Adjoints.

1. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS.

Mr le Président fait état des délégations du Conseil Municipal conformément à l'Article L2122.23 du C.G.C.T., le Conseil Municipal prend note des décisions.

Achats et Travaux :

21312 - Bâtiments scolaires :	
- Remplacement pompes école primaire J. Ferrat (Société EURIN)	3 504.06 €
21318 - Autres bâtiments publics :	
 Travaux acoustique cantine (SA HC CONSTRUCTIONS) 	25 859.92 €
2152 - Installations de voirie :	
- Réfection canalisation eau pluviale Rue L. Le Sénéchal (SA SADE)	38 245.80 €
- Réfection canalisation eau potable Rue de la Motte (SA SADE)	9 820.00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles :	
- Jeux pour ALSH (L'ANTRE DU JOUET)	649.86 €
- Automate chaudière EP Jean Ferrat (EFF)	909.11 €
- Joue de cloche église Ferques (SARL PASCHAL)	4 609.16 €
- Panneaux de rues (SIGNATURE)	1 115.94 €
- Lave-linge et sèche-linge EM J. Ferrat (ELECTRO DEPOT)	648.55 €
2313 - Constructions :	
- Révision de prix lot 6 salle G. PERON (PR3BI)	817.67 €

- Mission SPS église de Ferques (SA CAMON) 734.40 € 2315 - Installations : - Mission SPS Rues de la Mine et Mt St Pierre (SA CAMON) 249.60 € - Travaux aménagement Rues de la Mine et Mt St Pierre (COLAS) 11 952.29 € - Maîtrise d'œuvre Rues A. France et des Bardes (ERC) 4 754.70 € - Levée topographiques citernes DECI (Société BLEARD LECOCQ) 4 260.00 €

TOTAL: 108 131.06 €

2. BUDGET COMMUNAL: COMPTE DE GESTION 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2019 du comptable concernant le budget communal présenté par Mr G. FALEMPIN.

3. BUDGET COMMUNAL: COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Mr G. FALEMPIN qui prend la présidence de séance présente le compte administratif 2019.

Mr G. SENECHAL demande à avoir accès au détail de certains comptes et enverra une demande en ce sens. Mme C. SONZOGNI souhaite des précisions sur le paiement du dossier d'éclairage public avec l'entreprise CITEOS.

Mr le Maire indique que le contentieux s'est soldé par un accord après intervention d'un avocat.

A ce jour, la régularisation se fera sur l'été pour un paiement du solde d'environ 60 000.00 € H.T.

Mr G. SENECHAL s'étonne du montant élevé des frais de télécommunications.

Il est précisé que la location du matériel est également concernée.

Mme C. SONZOGNI revient sur l'article 752 et notamment le montant des loyers d'habitations qui pourraient faire l'objet d'une évaluation des domaines et de retenir des critères sociaux.

Mr G. SENECHAL demande des précisions sur le compte 2183.

Il est répondu que cela correspond au renouvellement des classes pupitres.

Mr A. LACHERE demande des explications sur le compte 1068.

Mr G. FALEMPIN précise que c'est l'excédent de fonctionnement versé en investissement.

Mme C. SONZOGNI demande les critères de choix concernant la vente des stères de bois.

Mr le Maire répond que c'est à la demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (le Maire ne participant pas au vote), adopte le compte administratif 2019 concernant le budget communal.

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
	Fonctionnement	2 298 181.39 €	1 761 355.44 €	536 825.95 €	1 027 638.70 €	1 564 454.65 €
Réalisations	Investissement	914 882.17 €	1 797 334.02 €	- 882 451.85 €	24 178.44 €	-858 273.41 €
	Budget total	3 213 063.56 €	3 558 689.46 €	- 345 625.90 €	1 051 817.14 €	706 191.24 €
_ ,	Fonctionnement					
Restes à réaliser	Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
reatiser	Budget total	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
	lget total et restes à réaliser)	3 213 063.56 €	3 558 689.46 €	- 345 625.90 €	1 051 817.14 €	706 191.24 €

4. BUDGET COMMUNAL: AFFECTATION DU RESULTAT 2019.

Après avoir entendu en séance le rapport le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter cet excédent :

- à la section de fonctionnement pour un montant de 706 191.24 €.
- à la section d'investissement pour un montant de 858 273.41 €.

5. VOTE DES TAUX 2020.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les taux 2020 soumis par Mr le Maire.

➤ Taux de taxe sur le foncier bâti	12.90 %
➤ Taux de taxe sur le foncier non-bâti	26.89 %
➤ Taux de cotisation foncière des entreprises	22.99 %

6. BUDGET COMMUNAL: BUDGET PRIMITIF 2020.

Mr G. FALEMPIN présente par chapitre budget 2020 aux membres présents.

Mr G. SENECHAL reprend le compte 6419 et sur sa diminution et sur la stagnation du budget personnel.

Il est répondu que cela est dû au fait que les remboursements sur le personnel seront moindres (invalidité) et que de nouveaux recrutements seront effectués d'ici à la fin de l'année.

Mme C. SONZOGNI souhaite avoir des précisions sur les comptes d'investissement.

Mr G. FALEMPIN indique qu'il y a notamment l'achat d'une tondeuse de type TORO.

Mr le Maire précise que des projets d'enfouissement de réseaux et des travaux au niveau du local vont être entrepris et rappelle que ce sont des provisions pour dépenses.

Mme C. SONZOGNI interpelle Mme ROCK, conseillère déléguée à l'environnement sur les projets qui vont être mis en place.

Mme M.C. ROCK indique que les réflexions sont en cours en lien avec l'adjoint aux travaux.

Mr le Maire complète en informant les membres présents qu'il a demandé un travail de terrain à la déléguée.

Mr G. SENECHAL note que le compte 6232, fêtes et cérémonies a baissé et que dans le même temps les indemnités des élus ont augmentées.

Mr G. FALEMPIN reprend que des évènements n'ont pas eu lieu du fait du COVID 19 et qu'il n'a pas lieu de les budgéter.

Mr G. SENECHAL précise qu'il croit en l'équipe en place et que son rôle d'opposant et de critiquer.

Mme C. SONZOGNI demande si un règlement intérieur sera mis en place.

Mr le Maire confirme.

Après avoir entendu en séance le rapport établi et après en avoir délibéré, sur le budget principal le Conseil Municipal :

ADOPTE, par 15 voix Pour et 4 Abstentions (Mmes C. SONZOGNI - A. LEMAIRE, Mrs A. LACHERE - G. SENECHAL), le budget primitif 2020 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement, Mme C. SONZOGNI précisant qu'elle n'a pas eu toutes les réponses notamment sur l'environnement.

	Dépenses		Recettes			
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Fonctionnement	1 600 648.01 €	1 217 673.17 €	2 818 321.18 €	2 097 129.94 €	721 191.24 €	2 818 321.18 €
Investissement	1 494 911.14 €	873 273.41 €	2 368 184.55 €	1 150 511.38 €	1 217 673.17 €	2 368 184.55 €
Total	3 095 559.15 €	2 090 946.58 €	5 186 505.73 €	3 247 641.32 €	1 938 864.41 €	5 186 505.73 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES:

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES						
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total		
011	Charges à caractère général	573 300.00 €		573 300.00 €		
012	Charges de personnel	770 429.00 €		770 429.00 €		
65	A. charges de gestion courante	229 500.00 €		229 500.00 €		

66	Charges financières	12 619.01 €		12 619.01 €
67	Charges exceptionnelles	14 800.00 €		14 800.00 €
023	Virement à la section		1 217 673.17 €	1 217 673.17 €
	investissement			
	Total	1 600 648.01 €	1 217 673.17 €	2 818 321.18 €

SECTION DE	ECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES							
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total				
013	Atténuations de charges	30 000.00 €		30 000.00 €				
70	Produits des services	42 000.00 €		42 000.00 €				
72	Travaux en régie		15 000.00 €	15 000.00 €				
73	Impôts et taxes	1 369 578.00 €		1 369 578.00 €				
74	Dotations, Subventions	611 194.48 €		611 194.48 €				
75	A. produits de gestion courante	43 000.00 €		43 000.00 €				
77	Produits exceptionnels	1 357.46 €		1 357.46 €				
002	Résultat reporté	_	706 191.24€	706 191.24 €				
	Total	2 097 129.94 €	721 191.24 €	2 818 321.18 €				

SECTION D'	SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES						
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total			
16	Emprunts et dettes	55 216.30 €		55 216.30 €			
20	Immobilisations incorporelles	10 000.00 €		10 000.00 €			
204	Subventions d'équipement versées	0.00€		0.00€			
21	Immobilisations corporelles	485 098.26 €	15 000.00 €	500 098.26 €			
23	Immobilisations en cours	850 694.84 €		850 694.84 €			
27	Autres immobilisations financières	93 901.74 €		93 901.74 €			
001	Résultat reporté		858 273.41 €	858 273.41 €			
	Total	1 494 911.14 €	873 273.41 €	2 368 184.55 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES						
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total		
10	Dotations, Fonds divers et réserves	285 935.97 €		285 935.97 €		
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	858 273.41 €		858 273.41 €		
13	Subventions d'investissement	6 302.00 €		6 302.00 €		
021	Virement de la section de fonctionnement		1 217 673.17 €	1 217 673.17 €		
024	Produits de cession d'immobilisations	0.00 €		0.00 €		
001	Résultats reporté		0.00 €	0.00 €		
	Total	1 150 511.38 €	1 217 673.17 €	2 368 184.55 €		

7. BUDGET ANNEXE LOT. DU COLONEL : COMPTE DE GESTION 2019.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du comptable concernant le budget annexe Lotissement du Colonel.

8. BUDGET ANNEXE LOT. DU COLONEL : COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Après présentation par Mr G. FALEMPIN, Mr G. SENECHAL souhaite connaître le nombre de lots. Mr le Maire répond 6 lots.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2019 (le Maire ne participant pas au vote), concernant le budget annexe Lotissement du Colonel.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU COLONEL						
	Recettes Dépenses Résultat de l'exercice Résultat de l'exercice reporté de clôture					
	Fonctionnement	208 592.45 €	114 838.17 €	93 754.28 €	- 3 651.00 €	90 103.28 €
Réalisations	Investissement	31 366.24 €	20 592.45 €	10 773.79 €	8 633.76 €	19 407.55 €
	Budget total	239 958.69 €	135 430.62 €	104 528.07 €	- 3 651.00 €	109 510.83 €
	Fonctionnement					
Restes à réaliser	Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
Budget total		0.00 €	0.00€	0.00 €		0.00 €
	dget total et restes à réaliser)	239 958.69 €	135 430.62 €	104 528.07 €	- 3 651.00 €	109 510.83 €

9. BUDGET ANNEXE LOT. DU COLONEL: AFFECTATION DU RESULTAT 2019.

Après avoir entendu en séance le rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'affecter l'excédent de 90 103.28 € en recette de fonctionnement.

10. BUDGET ANNEXE LOT. DU COLONEL : BUDGET PRIMITIF 2020.

Après avoir entendu en séance le rapport et après en avoir délibéré, sur le budget annexe Lotissement du Colonel, le Conseil Municipal :

ADOPTE, à l'unanimité, le budget primitif 2020 du budget annexe Lotissement du Colonel, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

	Dépenses		Recettes			
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Fonctionnement	15 000.00 €	20 592.45 €	35 592.45 €	96 000.00 €	90 103.28 €	186 103.28 €
Investissement	0.00 €	0.00€	0.00€	0.00€	40 000.00 €	40 000.00 €
Total	15 000.00 €	20 592.45 €	35 592.45 €	96 000.00 €	130 103.28 €	226 103.28 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES:

SECTION I	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES						
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total			
002	Résultat fonctionnement reporté						
011	Charges à caractère général	15 000.00 €		15 000.00 €			
65	A. charges de gestion courante	0.00 €		0.00€			
66	Charges financières	0.00€		0.00€			
67	Charges exceptionnelles	0.00 €		0.00€			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		20 592.45 €	20 592.45 €			
	Total	15 000.00 €	20 592.45 €	35 592.45 €			

SECTION	SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
002	Résultat fonctionnement reporté		90 103.28 €	90 103.28 €	
013	Atténuations de charges	0.00 €		0.00 €	
70	Produits des services	96 000.00 €		96 000.00 €	
74	Subvention d'exploitation	0.00 €		0.00 €	
75	A. produits de gestion courante	0.00 €		0.00 €	
77	Produits exceptionnels	0.00 E		0.00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0.00 €	0.00 €	
	Total	96 000.00 €	90 103.28 €	186 103.28 €	

SECTION I	SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €		0.00€	
21	Immobilisations corporelles	0.00 €		0.00€	
23	Immobilisations en cours	0.00 €		0.00€	
16	Emprunts et dettes	0.00 €		0.00€	
040	Opérations d'ordre de transfert		0.00 €	0.00 €	
	entre sections				
	Total	0.00 €	0.00 €	0.00 €	

SECTION I	SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		19 407.55 €	19 407.55 €	
13	Subventions d'investissement	0.00€		0.00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00€		0.00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement			0.00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		20 592.45 €	20 592.45 €	
	Total	0.00 €	40 000.00 €	40 000.00 €	

11. BUDGET ANNEXE LOT. MT ST PIERRE: COMPTE DE GESTION 2019.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du comptable concernant le budget annexe Lotissement de la Mine.

12. BUDGET ANNEXE LOT. MT ST PIERRE: COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2019 (le Maire ne participant pas au vote), concernant le budget annexe Lotissement de la Mine.

	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU MONT ST PIERRE					
Recettes Denences				Résultat de clôture		
	Fonctionnement	539 493.27 €	539 493.27 €	0.00 €	271 417.27 €	271 417.27 €
Réalisations	Investissement	219 460.00 €	539 493.27 €	- 320 033.27 €	- 5 285.91 €	- 325 319.18 €
	Budget total	758 953.27 €	1 078 986.54 €	- 320 033.27 €	266 131.36 €	- 53 901.91 €
	Fonctionnement					
Restes à réaliser	Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
. canse.	Budget total	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		758 953.27 €	1 078 986.54 €	- 320 033.27 €	266 131.36 €	- 53 901.91 €

13. BUDGET ANNEXE LOT. MT ST PIERRE: AFFECTATION DU RESULTAT 2019.

Après avoir entendu en séance le rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter l'excédent à la section de fonctionnement pour un montant de 271 417.44 €.

14. BUDGET ANNEXE LOT. MT ST PIERRE: BUDGET PRIMITIF 2020.

Après avoir entendu en séance le rapport et après en avoir délibéré, sur le budget annexe Lotissement de la Mine et du Mt St Pierre, le Conseil Municipal :

ADOPTE, à l'unanimité, le budget primitif 2020 du budget annexe Lotissement du Mont St Pierre, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

	Dépenses		Recettes			
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Fonctionnement	40 000.00 €	811 417.44 €	851 417.44 €	0.00 €	851 417.44 €	851 417.44 €
Investissement	0.00 €	905 319.18 €	905 319.18 €	93 901.74 €	811 417.44 €	905 319.18 €
Total	40 000.00 €	1 716 736.62 €	1 756 736.62 €	93 901.74 €	1 662 834.88 €	1 756 736.62 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES:

SECTION I	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
011	Charges à caractère général	40 000.00 €		40 000.00 €	
012	Charges de personnel	0.00 €		0.00€	
65	A. charges de gestion courante	0.00 €		0.00 €	
66	Charges financières	0.00 €		0.00€	
67	Charges exceptionnelles	0.00 €		0.00 €	
023	Virement à la section investissement		271 924.17 €	271 924.17 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		539 493.27 €	539 493.27 €	
	Total	40 000.00 €	811 417.44 €	851 417.44 €	

SECTION I	SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
013	Atténuations de charges	0.00€		0.00€	
70	Produits des services	0.00 €		0.00€	
74	Subvention d'exploitation	0.00 €		0.00 €	
75	A. produits de gestion courante	0.00 €		0.00 €	
77	Produits exceptionnels	0.00 E		0.00€	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		580 000.00€	580 000.00 €	
R002	Résultat reporté		271 417.44 €	271 417.44 €	
	Total	0.00 €	851 417.44 €	851 417.44 €	

SECTION I	SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €		0.00€	
21	Immobilisations corporelles	0.00 €		0.00 €	
23	Immobilisations en cours	0.00 €		0.00 €	
16	Emprunts et dettes	0.00 €		0.00€	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		580 000.00€	580 000.00 €	
D001	Solde d'exécution négatif reporté		325 319.18 €	580 000.00€	
	Total	0.00 €	905 319.18 €	905 319.18 €	

SECTION I	SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
106	Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €		0.00€	
13	Subventions d'investissement	0.00 €		0.00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	93 901.74 €		93 901.74 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		271 924.17 €	271 924.17 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		539 493.27 €	539 493.27 €	
Total		93 901.74 €	811 417.44 €	905 319.18 €	

15. PRIME EXCEPTIONNELLE COVID.

Mr G. FALEMPIN donne explication de la démarche entreprise dans le cadre de la mise en place de la prime COVID 19.

Mme C. SONZOGNI pense que le critère social devrait être aussi pris en compte comme à la communauté de communes.

Mr R. BECUWE, en tant que responsable de services à la CCT2C, indique qu'en aucun cas le critère social a été retenu mais seulement le critère d'exposition.

Mr G. FALEMPIN précise que cette prime est soumise à cotisation pour les personnes gagnant plus de 3 smic, ce qui n'est pas le cas à Ferques.

Mr G. SENECHAL revient sur une possible aide aux commerçants du village même de façon symbolique.

Mr le Maire reprend que la commune n'a pas compétence et que les personnes sont réorientées vers la CCT2C et qu'il existe aussi des aides l'état. Il précise également que la commune fait travailler ses entreprises locales quand cela est possible.

Mr G. SENECHAL informe l'assemblée que Boulogne Sur Mer a fait des choses.

Mr le Maire note que peu de personnes sont venues le voir.

Mme C. SONZOGNI indique que, même si elle est régie par des règles très strictes et en lien avec le Parc Naturel, il y aurait lieu d'aider les commerçants en termes de signalétique. Mr le Maire s'étonne au vu de la pollution visuelle

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE du versement d'une prime exceptionnelle modulée comme suit en fonction de la durée de la mobilisation des agents :

•	Taux 1: De 1 à 5 jours	50.00 €
•	Taux 2 : De 6 à 10 jours	200.00 €
•	Taux 3 : De 11 à 20 jours	350.00 €
•	Taux 4 : De 21 à 29 jours	500.00 €

16. MODIFICATION MONTANT CHEQUES DEJEUNERS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d'augmenter la valeur faciale des chèques déjeuners à 4.00 € avec un maximum de 16 chèques par mois et une prise en charge employeur de 60% à compter du 1^{er} Juillet 2020.

17. REMBOURSEMENTS LOCATIONS DE SALLES.

Suite à la situation d'urgence sanitaire, la commune a décidé de fermer l'accès aux salles des fêtes jusqu'au 15 Août 2020. Il est donc nécessaire d'effectuer le remboursement des arrhes sur les réservations, la délibération 2009 - 21 ne prévoyant pas ce type d'aléa.

Mr G. FALEMPIN précise que cela correspond à 22 locations pour un montant de 2210.00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d'autoriser Mr le Maire à effectuer les remboursements des réservations concernées par cette fermeture.

18. ACCEPTATION SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.

La commune a reçu l'accord par le Conseil Départemental de la demande de subvention concernant des travaux de rénovation acoustique et thermique de la cantine scolaire.

Cette subvention s'élève à 25% H.T. du montant des travaux qui s'élève à 21 549.93 € H.T., c'est-àdire 5 387.00 €.

Les travaux étant achevés, il est demandé à la commune d'accepter la subvention et ses conditions. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la subvention du Conseil Départemental.

19. ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES CCT2C : LOCATION OU ACHAT DE MATERIEL D'IMPRESSION NUMERIQUE.

L'assemblée est sollicitée afin d'autoriser Mr le Maire à adhérer et à signer la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement d'un groupement d'achat de commandes concernant la location ou l'achat de matériel d'impression numérique.

Ce groupement de commande a pour but d'obtenir les meilleurs prix et diminuer les coûts de gestion dans le cadre de futures locations ou achats de matériels d'impression numérique.

Il est demandé aux membres présents :

- D'autoriser Mr le Maire à adhérer au groupement de commande
- D'accepter les termes et de signer la convention constitutive de groupement annexée à la présente délibération ainsi que les éventuels avenants

Mr G. SENECHAL indique qu'une imprimerie collaborative au nom de FLEX'INK existe sur Alincthun et qu'il serait intéressant de la consulter.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition ci-dessus.

20. ELECTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Mr le Maire informe l'assemblée que vu l'article L1411-5 II du CGCT, et considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Après dépôt des listes de candidatures :

Liste 1:

Titulaire:

- * FALEMPIN Guillaume
- * BECUWE Romain
- * SONZOGNI Claire

Suppléants

- * BOUTROY Anne-Sophie
- * CARBONNIER Nathalie
- * LACHERE Arnaud

Liste 1: 19 Voix

Les candidats de la liste 1 ci-après ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin proportionnel au plus fort reste sont proclamés élus

21. PROPOSITION A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

M. le Président soumet à l'assemblée la liste des vingt-quatre noms qui sont à proposer au Directeur des Services Fiscaux pour la constitution de la Commission Communale des Impôts directs.

Il est donc soumis la liste suivante qui est acceptée à l'unanimité :

Titulaires:
CARBONNIER Nathalie
FALEMPIN Guillaume
BOUTROY Anne-Sophie
CARON Yves
GAVOIS Jean-Marc
SONZOGNI Claire
BECUWE Romain
DEDISSE Yvon
MIELLOT Jean
LAMBERT José
LANDRON Jean-Paul
POULAIN Olivier

Suppléants:
ROCK Marie-Christine
DELLERIE Karine
FINANCE Christian
POLY Xavier
DESCHAMPS André
LACHERE Arnaud
HIBERT Katy
BERQUEZ Jean-Luc
CALONNE Nicolas
BAY Ludivine
JOLY Romuald
RAIMOND Alain

22. DESIGNATION DELEGUE AU PARC NATUREL REGIONAL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE, à l'unanimité, la candidature de Mme Marie-Christine ROCK en tant que représentant de la commune à l'assemblée du territoire.

23. SIGNATURE CONTRAT COLOS 2020 AVEC LA CAF.

Après avoir ouï le Rapporteur, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à signer la convention colos, ainsi que les différents avenants à venir, avec la CAF de Calais pour la période 2020 - 2021.

24. SIGNATURE CONVENTION CO-FINANCEMENT FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES: PROJET JEUNESSE RENFORCE.

Mme L. BAY, rapporteur, informe l'assemblée d'une nouvelle convention proposée par la CAF de Calais concernant le cofinancement d'un projet jeunesse renforcé dans le cadre des Fonds Publics et Territoires.

Départ de Mr X. PALAO.

Mme C. SONZOGNI demande si le recrutement de l'animateur s'effectuera ce été.

Mme L. BAY indique que le recrutement se fera à partir de septembre.

Après avoir ouï le Rapporteur, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à signer ladite convention, ainsi que les différents avenants à venir, avec la CAF de Calais.

25. SIGNATURE CONVENTION CO-FINANCEMENT FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES : PERMIS CONDUIRE A 500.00 €.

Mme L. BAY, rapporteur, informe l'assemblée d'une nouvelle convention proposée par la CAF de Calais concernant le cofinancement du permis pour les jeunes avec un reste à charge de 500.00 € dans le cadre des Fonds Publics et Territoires.

Mme C. SONZOGNI souhaite connaître les critères.

Mme L. BAY que le critère d'âge se repris (16 - 25 ans), sans caractère social et après un entretien avec le candidat.

Après avoir ouï le Rapporteur, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à signer ladite convention, ainsi que les différents avenants à venir, avec la CAF de Calais.

26. RENOUVELLEMENT DU CME ET DU CMJ EN NOVEMBRE 2020.

Il est proposé aux membres présents de :

- Renouveler le Conseil Municipal des Enfants en novembre 2020 pour 7 sièges (élémentaires)
- Renouveler le Conseil Municipal des Jeunes en Décembre 2020 pour 7 sièges (collèges)
- D'allouer un budget de 5 000.00 € pour les 2 dispositifs à compter de 2021 et de l'inscrire au budget enfance jeunesse.

Après avoir ouï le Rapporteur, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à mettre en place les propositions.

27. AUTORISATION AU MAIRE A RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS.

Pour un bon fonctionnement des services, il est demandé aux membres présents d'autoriser le Maire à recruter à procéder à ces types de recrutements :

- Accroissement temporaire d'activité (3.1 1°)
- Accroissement saisonnier d'activité (3.1 2°)
- Gestion de projet ou opération identifié (3.2)

Mr le Maire fait également état des futurs recrutements sur les emplois permanents suite aux différents départs.

Après avoir ouï le Rapporteur, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à mettre en place ce type de recrutements afin d'assurer le bon fonctionnement des services.

28. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification du tableau des effectifs comme il a été proposé par Mr le Maire.

CREATION	SUPPRESSION
Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine
1 Poste à Temps non Complet	1 Poste à Temps non Complet
17.5/35ème	15/35ème

29. MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE EN PERIODE ESTIVALE.

Il est proposé à l'assemblée de modifier les horaires d'ouverture de la mairie pour la période du lundi 06 Juillet 2020 au vendredi 14 Août 2020.

Il apparait que la charge de travail de l'accueil est en diminution durant l'été et permettrait aux agents d'organiser leur travail au mieux pendant cette période de congés.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le mode fonctionnement proposé par Mr le Maire.

30. DIVERS.

Sujets abordés:

• Mr A. LACHERE interroge Mr le Maire sur le ramassage des poubelles jaunes toutes les 3 semaines et sur l'évolution des taxes.

Mr le Maire réagit en indiquant que le contexte d'urgence sanitaire ne permet pas d'avoir des passages plus fréquents. Il précise qu'une demande d'augmentation de taxes sera proposée au conseil communautaire.

- Madame C. SONZOGNI demande s'il y a un ramassage des déchets verts par la commune.
- Madame C. SONZOGNI souhaite savoir si le courrier d'une habitante a été transmis aux conseillers municipaux.

Mr le Maire répond que ces différents sujets seront soumis à la commission travaux.

- Madame C. SONZOGNI demande si la délivrance de permis de construire se fait sans passage par le service ADS. Il est répondu par la négative.
- Madame C. SONZOGNI demande si possibilité de mettre des articles de la CCT2C sur le Pour Vous Dire.

Mr le Maire répond par la négative.

• Madame C. SONZOGNI demande si possibilité d'une page pour l'opposition sur le Pour Vous Dire.

Mr le Maire répond que cela sera mis dans le règlement intérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.